

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Rapport**

Études de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2013

et

Observations, conclusions et recommandations

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n° 596-20130424**

---

**QUÉBEC**



## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2013 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	2
AUDITIONS.....	2
Parrainage civique de la banlieue ouest.....	2
M <sup>me</sup> Roselyne Dallaire.....	2
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec .....	2
Office des personnes handicapées du Québec .....	3

### ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Procès-verbaux des séances de travail des 19 mars et 11 avril 2013
- IV. Observations, conclusions et recommandations



Séance du jeudi 11 avril 2013

Mandat : Étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées (Décision de la Commission le 19 mars 2013)

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président

M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Claveau (Dubuc)

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale, en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)

M. Villeneuve (Berthier)

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Parrainage civique de la banlieue ouest :

M<sup>me</sup> Mary Clare Tanguay, directrice

M<sup>me</sup> Giselle Doucet

M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec :

M. Richard Lavigne, directeur général

M<sup>me</sup> Véronique Vézina, présidente

Office des personnes handicapées du Québec :

M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale

M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 04, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

### **AUDITIONS**

#### Parrainage civique de la banlieue ouest

À 15 h 05, la Commission entend l'exposé de Parrainage civique de la banlieue ouest.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire

À 15 h 56, la Commission entend l'exposé de M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire.

S'ensuit un échange entre la Commission et le témoin.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

L'échange se poursuit.

À 16 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

#### Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

À 16 h 45, la Commission entend l'exposé de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Office des personnes handicapées du Québec

À 17 h 29, la Commission entend l'exposé de l'Office des personnes handicapées du Québec.

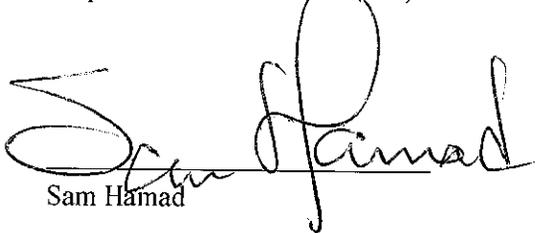
S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 17 h 54, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

  
Dany Hallé

Le président de la Commission,

  
Sam Hamad

DH/vb

Québec, le 11 avril 2013



**ANNEXE I**

**Ordre du jour**





COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions n° 403-20130213 et n° 439-20130220 concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

Le jeudi 11 avril 2013

Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

**ORDRE DU JOUR**

15 h 00 PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST (002M)

Représenté par : M<sup>me</sup> Mary Clare Tanguay, directrice  
M<sup>me</sup> Giselle Doucet

15 h 45 MADAME ROSELYNE DALLAIRE

16 h 30 CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (003M)

Représentée par : M<sup>me</sup> Véronique Vézina, présidente  
M. Richard Lavigne, directeur général  
M. Olivier Collomb d'Eyramès

17 h 15 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (001M)

Représenté par : M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale  
M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Valérie Vanasse, conseillère

18 h 00 *Ajournement*

DH/vb

Québec, le 10 avril 2013



## **ANNEXE II**

**Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus**



Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

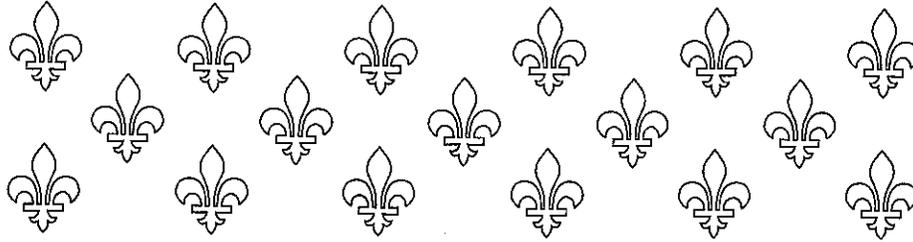
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec	003M
Dallaire, Roselyne	
Office des personnes handicapées du Québec	001M
Parrainage civique de la banlieue ouest	002M



**ANNEXE III**

**Procès-verbaux des séances de travail des 19 mars et 11 avril 2013**





---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 19 mars 2013**

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées et sur la réalisation d'un mandat concernant la Loi sur l'assurance parentale

---

QUÉBEC



Séance de travail du mardi 19 mars 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées et sur la réalisation d'un mandat conféré par la Loi sur l'assurance parentale

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président  
M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Le Bouyonnec (La Prairie)  
M<sup>me</sup> Richard (Îles-de-la-Madeleine)  
M. Villeneuve (Berthier)  
M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autre députée présente :

M<sup>me</sup> Vallières (Richmond), porte-parole de l'opposition officielle pour la lutte à la pauvreté

Autres personnes présentes :

M. Robert Jolicoeur, agent de recherche, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
M. Florent Tanlet, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

---

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Vallières (Richmond) de participer à la séance de travail.

Il est également convenu de permettre à M. Tanlet d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

Il est convenu de discuter de la possibilité de se saisir de la pétition n° 439-20130220 déposée à l'Assemblée nationale portant sur le même sujet.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n<sup>os</sup> 403-20130213 et 439-20130220 concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées.

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce) propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées (n<sup>os</sup> 403-20130213 et 439-20130220).

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur. Ce dernier examinera la possibilité d'entendre les quatre individus ou groupes suivants :

- M<sup>me</sup> Mary-Clare Tanguay (Parrainage civique de la banlieue ouest);
- M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire;
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);
- Office des personnes handicapées du Québec.

2. Réalisation d'un mandat conféré par la Loi sur l'assurance parentale

M. le président résume le mandat conféré par la Loi sur l'assurance parentale (articles 115.18, 118.1 et 153 de la Loi). Il mentionne que la Commission doit faire ce mandat et convenir des modalités de réalisation.

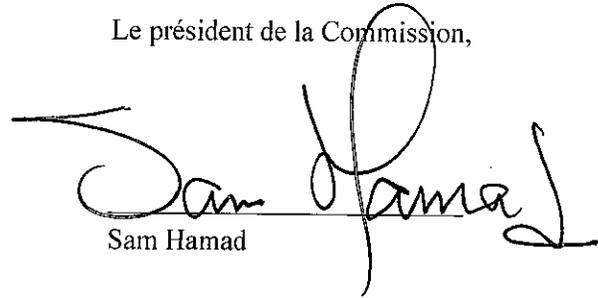
Après discussion, il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur. Ce dernier examinera la possibilité d'entendre la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale et son actuaire avant le début des travaux parlementaires de l'automne 2013.

À 10 h 43, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

  
Dany Hallé

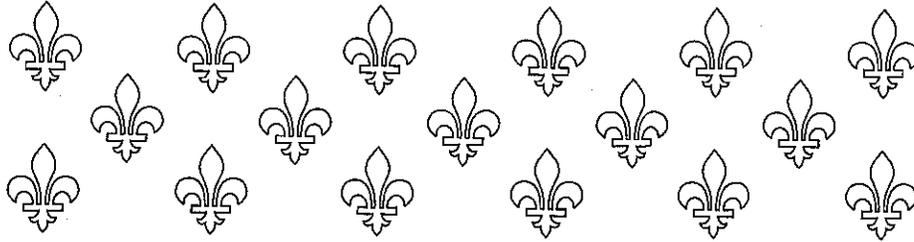
Le président de la Commission,

  
Sam Hamad

DH/vb

Québec, le 19 mars 2013





---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 11 avril 2013**

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations dans le cadre de l'étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

---

QUÉBEC



Séance de travail du jeudi 11 avril 2013

Objet : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations dans le cadre de l'étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président
- M. Leclair (Beauharnois), vice-président
  
- M. Claveau (Dubuc)
- M. Lévesque (Vanier-Les Rivières), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)
- M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Villeneuve (Berthier)
- M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autres personnes présentes :

- M. Robert Jolicoeur, agent de recherche, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Jean-Denis Kusion, conseiller politique, Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 17 h 57, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Kusion d'assister à la séance.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail, présente les règles et les délais pour le dépôt du rapport dans le cadre de l'étude de pétitions.

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations dans le cadre de l'étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées

Après discussion, il est convenu que M. Jolicoeur préparera un projet de rapport concernant l'aide financière que reçoivent les personnes handicapées.

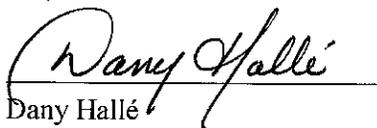
Ce projet sera transmis aux membres par courriel par la secrétaire de la Commission. Les membres pourront transmettre leurs commentaires par courriel à la secrétaire dans les 24 heures suivant l'envoi de ce projet de rapport. En fonction du nombre et de la nature des commentaires reçus, le comité directeur pourra approuver la version finale du rapport ou, au besoin, le président pourra convoquer les membres pour une séance de travail sur le sujet.

Divers

M. le président dépose les documents cotés CET-042 à CET-047 (annexe I) qui auraient dû être déposés lors de l'étude du volet Tourisme des crédits budgétaires 2013-2014 du portefeuille « Finances et Économie ».

À 18 h 34, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

  
Dany Hallé

Le président de la Commission,

  
Sam Hamad

DH/vb

Québec, le 11 avril 2013

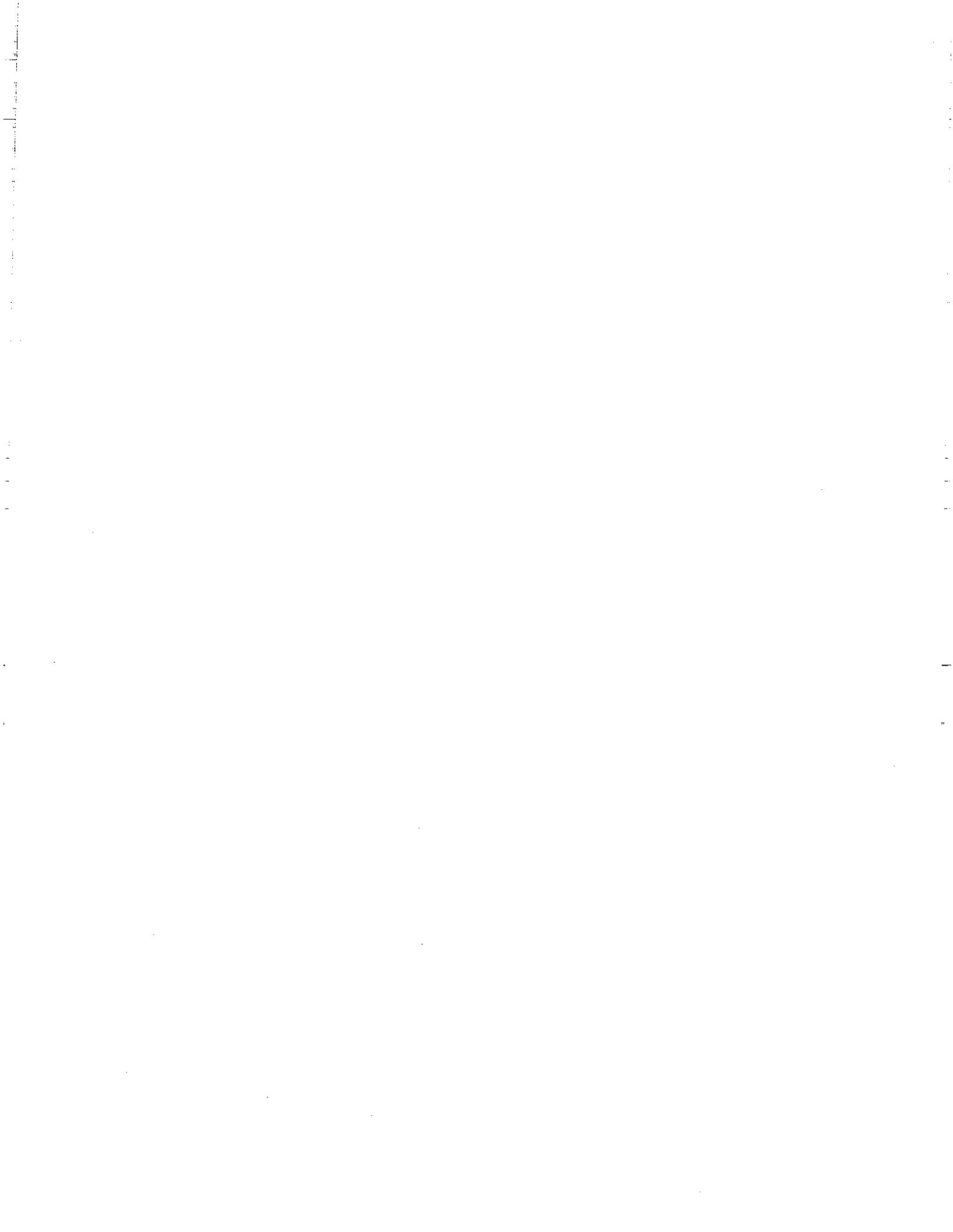
## **ANNEXE I**

### **Liste des documents déposés**



## Liste des documents déposés

- Tourisme Québec [Renseignements généraux. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. Non paginé. Déposé le 11 avril 2013. CET-042
- Tourisme Québec [Renseignements particuliers de l'opposition officielle. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. Non paginé. Déposé le 11 avril 2013. CET-043
- Tourisme Québec [Renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. Non paginé. Déposé le 11 avril 2013. CET-044
- Société du Palais des congrès de Montréal [Réponses aux renseignements généraux. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. Non paginé. Déposé le 11 avril 2013. CET-045
- Régie des installations olympiques [Demandes de renseignements généraux requis par l'opposition officielle. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. 54 p. Déposé le 11 avril 2013. CET-046
- Société du Centre des congrès de Québec [Renseignements généraux demandés par l'opposition officielle. Étude des crédits 2013-2014]. Non daté. Non paginé. Déposé le 11 avril 2013. CET-047



## **ANNEXE IV**

### **Observations, conclusions et recommandations**





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

*Place aux citoyens*

# LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations  
d'aide sociale versées aux personnes handicapées

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

AVRIL 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES



# LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations  
d'aide sociale versées aux personnes handicapées

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

AVRIL 2013



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Publié par la Direction des travaux parlementaires  
de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'économie et du travail, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M<sup>me</sup> Dany Hallé, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : [cet@assnat.qc.ca](mailto:cet@assnat.qc.ca)

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca).

*ISBN: 978-2-550-67662-1 (Imprimé)*

*ISBN: 978-2-550-67663-8 (PDF)*

*DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, avril 2013*

**Le président**

M. Hamad (Louis-Hébert)

**Le vice-président**

M. Leclair (Beauharnois)

**Les membres et autres députés ayant participé**

M. Claveau (Dubuc)

M. Le Bouyonnec (La Prairie)

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'emploi et de solidarité sociale

M<sup>me</sup> Richard (Îles-de-la-Madeleine)

M<sup>me</sup> Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

M<sup>me</sup> Vallières (Richmond), porte-parole de l'opposition officielle pour la lutte à la pauvreté

M. Villeneuve (Berthier)

M<sup>me</sup> Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

**Secrétaire de la Commission**

M<sup>me</sup> Dany Hallé

**Agent de recherche**

M. Robert Jolicoeur

**Révision linguistique**

M<sup>me</sup> Danielle Simard

**Agente de secrétariat**

M<sup>me</sup> Vicky Boucher



## *TABLE DES MATIÈRES*

<i>MISE EN CONTEXTE</i> .....	<i>1</i>
<i>OBSERVATIONS</i> .....	<i>1</i>
<i>CONCLUSIONS</i> .....	<i>3</i>
<i>RECOMMANDATIONS</i> .....	<i>4</i>

### **ANNEXES**

- I. Extraits des pétitions
- II. Liste des personnes et des organismes entendus



## MISE EN CONTEXTE

Le 19 mars 2013, la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale a décidé de se saisir de deux pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées au Québec. Les pétitions 403-20130213 et 439-20130220 (Annexe I) ont le même libellé (l'une a été présentée sur support papier et l'autre, sur support électronique). Elles ont été étudiées dans le cadre d'un mandat d'initiative adopté en vertu des articles 64.4, 64.6 et 120 du Règlement de l'Assemblée nationale. La Commission a entendu trois organismes et une citoyenne lors d'auditions publiques tenues le 11 avril 2013 (Annexe II).

Ces pétitions ont été lancées par l'organisme Parrainage civique de la banlieue Ouest de Montréal. On y invoque que les prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées, notamment celles qui vivent seules, sont bien inférieures au seuil de pauvreté et aux sommes versées en Ontario. Les signataires demandent au gouvernement d'augmenter les prestations de 10 %.

## OBSERVATIONS

Pendant les auditions publiques, on a soulevé la problématique de la sécurité du revenu des personnes handicapées. On a aussi abordé les conditions de vie de ces personnes, les politiques d'intégration en emploi et les différentes politiques gouvernementales en vigueur.

L'objet précis de la pétition porte sur l'augmentation de 10 % des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées. C'est pourquoi nous ne faisons pas ici la synthèse de l'ensemble des propos tenus lors des auditions et de toutes les recommandations formulées dans les mémoires présentés. Les personnes intéressées trouveront dans la page Internet de la Commission de l'économie et du travail la transcription des auditions publiques et les mémoires déposés (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-40-1/index.html>). La Commission résume ici quelques faits et revendications qui ont été présentés relativement à l'enjeu du soutien au revenu des personnes handicapées.

- Quelque 800 000 personnes au Québec ont des limitations fonctionnelles. En janvier 2013, environ 354 000 personnes étaient prestataires des deux programmes d'aide financière de dernier recours. Le Programme d'aide sociale s'adresse aux personnes sans contraintes à l'emploi ou ayant des contraintes temporaires. Plus de 216 000 personnes y étaient inscrites en janvier 2013. La prestation de base est de 604 \$ pour un adulte vivant seul et de 936 \$ pour deux adultes. Le Programme de solidarité sociale concerne les personnes aux prises avec des contraintes sévères à

l'emploi. Il offre une prestation mensuelle de base de 918 \$ pour un adulte et de 1 373 \$ pour deux adultes. En janvier 2013, environ 137 000 personnes y étaient inscrites, dont 116 000 vivaient seules. La durée moyenne de présence au Programme de solidarité sociale est de près de 20 ans. Les montants versés par ces deux programmes varient selon la situation familiale et financière de la personne. La très grande majorité des prestataires de ce programme de solidarité sociale sont des personnes handicapées.

- Les témoins entendus estiment que certains peuvent difficilement combler leurs besoins de base tels qu'une saine alimentation, des vêtements et un logement convenable. De fait, ils ne sont pas à la portée des personnes handicapées qui reçoivent des allocations en vertu des programmes de dernier recours. Les statistiques démontrent que le revenu personnel des personnes handicapées est bien inférieur à celui des personnes sans incapacité. Cette situation s'observe plus souvent dans un ménage vivant sous le seuil de la pauvreté. Certains de ces citoyens ne pourront jamais travailler en raison de la gravité de leur incapacité. Ainsi, ils sont parmi les personnes les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.
- La Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN) propose la mise sur pied d'un groupe de travail qui devrait : « proposer des scénarios dans le but d'assurer à toutes les personnes en situation de handicap et à leurs familles un revenu de base suffisant pour assumer les dépenses reliées à la vie dite ordinaire ou courante, et ce, sans égard à la déficience de la personne, à son âge, à son lieu de résidence, à sa situation familiale ».
- La présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) estime qu'il serait opportun « d'examiner la possibilité qu'un nouveau chantier de réflexion sur le soutien au revenu soit inclus dans le Plan 2014-2019 des engagements gouvernementaux [envers personnes handicapées] ». Étant donné le nombre de programmes qui s'adressent aux personnes dans le besoin et la complexité des critères s'y rattachant, la COPHAN et l'OPHQ estiment qu'une réflexion d'ensemble s'impose. Les représentants des deux organismes croient que la demande des pétitionnaires est justifiée. Ils considèrent cependant qu'apporter des changements à la pièce aux programmes d'aide financière de dernier recours pourrait créer des iniquités. Selon eux, il faut aussi tenir compte des autres programmes qui offrent des prestations d'invalidité<sup>1</sup>.
- M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire, appuyée par la COPHAN, croit que les personnes handicapées avec des contraintes sévères à l'emploi devraient recevoir des prestations sans égard à leur statut familial. Les règles actuelles font en sorte que les gains du conjoint peuvent conduire à une diminution,

---

<sup>1</sup> Des programmes offrant des prestations d'invalidité sont gérés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Régie des rentes du Québec (RRQ).

voire à un refus de soutien financier. Elles peuvent aussi contribuer à maintenir ces personnes dans un état d'isolement, car il devient plus difficile d'entreprendre et de maintenir une relation de couple.

- Les règles des programmes d'aide financière de dernier recours prévoient que le prestataire peut avoir un certain revenu de travail sans que ses prestations ne soient réduites. Les sommes maximales se situent entre 100 \$ par mois pour un adulte et 300 \$ pour deux adultes. Au-delà de ces montants, l'excédent est soustrait de la prestation. Les personnes entendues estiment toutes que ces montants devraient être revus à la hausse.
- Les témoins ont unanimement fait l'éloge des programmes destinés à intégrer les personnes handicapées au marché du travail, notamment le Contrat d'intégration au travail et le Programme de soutien aux entreprises adaptées. Ils souhaitent le maintien et même la bonification de ces programmes.
- La COPHAN est d'avis que le crédit d'impôt non remboursable consenti aux personnes ayant des limitations fonctionnelles devrait être transformé en crédit d'impôt remboursable. L'organisme considère qu'un grand nombre de personnes handicapées ne peut en bénéficier parce que leur revenu imposable est nul ou trop bas.
- Les personnes handicapées doivent souvent assumer des frais importants que d'autres citoyens n'ont pas. Il s'agit ici de l'adaptation d'un logement, de l'achat d'équipements spécialisés, des soins médicaux, de l'aide à domicile, etc. Ces coûts contribuent à leur appauvrissement. L'OPHQ souligne que des travaux ont cours sur la compensation financière reliée aux frais engendrés par des limitations fonctionnelles et des situations de handicap.

## CONCLUSIONS

Les membres de la Commission de l'économie et du travail estiment, tout comme la COPHAN et l'OPHQ, qu'une réflexion d'ensemble est nécessaire. En effet, des modifications à la pièce pourraient créer des iniquités. Les membres retiennent aussi un constat formulé par la COPHAN selon lequel les demandes des divers groupes œuvrant auprès des clientèles peuvent parfois être divergentes. Du reste, les députés rappellent que la réflexion sur les programmes d'aide financière de dernier recours doit tenir compte des défis en matière de finances publiques.

Par ailleurs, les membres de la Commission estiment que les arguments présentés par les pétitionnaires méritent d'être évalués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les pétitionnaires avancent que, en 2009, « le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec et en Ontario était de 18 421 \$ et que les revenus de bien-être social des personnes seules handicapées vivant au Québec n'ont

été que de seulement 10 881 \$ comparativement à 12 905 \$ en Ontario ». Les pétitionnaires estiment aussi qu'entre 1990 et 2009, les revenus d'aide sociale des personnes handicapées vivant seules n'ont augmenté que de 6 % alors que le coût de la vie a augmenté de 45 %. Les pétitionnaires revendiquent en conséquence une augmentation de 10 % des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées au Québec.

#### RECOMMANDATIONS

1. QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale procède : 1) à une analyse complète des revenus disponibles des personnes recevant des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours par rapport aux seuils de faible revenu (selon la Mesure du panier de consommation) et 2) à une analyse comparative avec les autres provinces canadiennes.

ATTENDU QUE toute comparaison interprovinciale requiert la disponibilité de données comparables :

2. QUE ces analyses soient déposées à l'Assemblée nationale au plus tard 60 jours après l'obtention de ces données.

## **ANNEXE I**

### **Extraits des pétitions**





**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 592 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE cette pétition vise l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées vivant au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe une grande disparité entre les montants versés et ce qui est nécessaire afin d'avoir un minimum essentiel de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec et en Ontario était de 18 421 \$ et que les revenus de bien-être social des personnes seules handicapées vivant au Québec n'ont été que de seulement 10 881 \$ comparativement à 12 905 \$ en Ontario, soit un écart de 40,93 % et 29,94 % respectivement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement d'augmenter les prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées de 10 % au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

  
Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

12 février 2013



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1043 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE cette pétition vise l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées vivant au Québec;

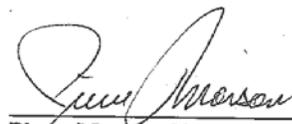
CONSIDÉRANT QU'il existe une grande disparité entre les montants versés et ce qui est nécessaire afin d'avoir un minimum essentiel de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec et en Ontario était de 18 421 \$ et que les revenus de bien-être social des personnes seules handicapées vivant au Québec n'ont été que de seulement 10 881 \$ comparativement à 12 905 \$ en Ontario, soit un écart de 40,93 % et 29,94 % respectivement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons au gouvernement d'augmenter les prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées de 10 % au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

*19 février 2013*  
\_\_\_\_\_  
Date

## **ANNEXE II**

### **Liste des personnes et des organismes entendus**



## Liste des personnes et des organismes entendus

Parrainage civique de la banlieue Ouest :

M<sup>me</sup> Mary Clare Tanguay, directrice

M<sup>me</sup> Giselle Doucet

M<sup>me</sup> Roselyne Dallaire

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) :

M. Richard Lavigne, directeur général

M<sup>me</sup> Véronique Vézina, présidente

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale

M<sup>me</sup> Anne Hébert, directrice générale adjointe



**Direction des travaux parlementaires**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A1A3  
Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
[commissions@assnat.qc.ca](mailto:commissions@assnat.qc.ca)

